

Ledenon - Championnat de France des Circuits

Date: 12/14 août 2025

Sujet/Subject : N°1
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : JSB Compétition

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du commissaire technique, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Karel EYOUM

N° & Pilote / No. & Driver : #25 M. Karel EYOUM

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 12 septembre 2025 à 14h56.

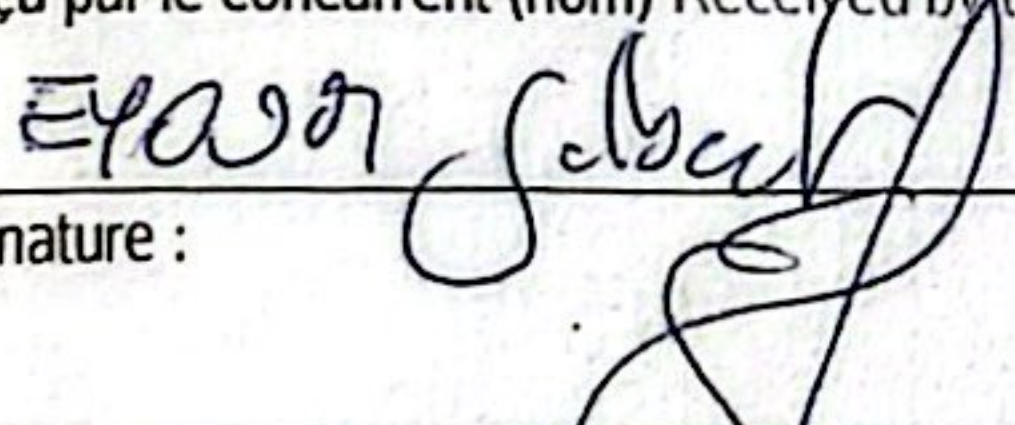
Séance / Session : Pré-qualifications

Faits / Fact : Filet de course non attaché.

Infraction / Infringement : Violation de l'article 14.9 du règlement technique TCA 2025.

Décision / Decision : 200€ d'amende avec sursis jusqu'à la fin de la saison.

Raison de la décision / Reason : A la fin de la séance de pré-qualifications, la voiture n°25 a été contrôlée avec un filet de course non conforme (enroulé autour de la barre d'arceau).

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date :
	12/11/25
Signature :	Heure (Time) :
	16h35

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme VAILLES Marielle
Membre
Lic. 7644 FFSA



Mme RAYER Marie Thérèse
Membre
Lic. 40821 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board